



## **DELIBERATION N° 2024.10.35** **du Conseil d'Administration du 8 octobre 2024**

### **Election du Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Versailles**

Date de la convocation : 1 octobre 2024  
Nombre d'Administrateurs : 17  
Secrétaire de séance : François DARCHIS

**Le Président** : M. François DE MAZIERES

**Sont présents :**

Mme Martine DESRUES, Mme Pilar SALDIVIA, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Michel RENAUT, Mme Isabelle KIRSCH, M. François-Gilles CHATELUS, M. François DE MAZIERES, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

**Absents excusés:**

Mme Corinne FORBICE, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Sylvie FOURNIER.  
Mme Brigitte TABOURIER (pouvoir à M. Alain BERNIER), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à M. François DARCHIS).

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et R. 123-8 à R.123-10,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

**Monsieur le Président expose :**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2024, Monsieur Marc DIAS GAMA a présenté sa démission du Conseil Municipal laissant son siège d'administrateur du Conseil d'Administration du CCAS vacant.

Ne restant aucun candidat sur aucune des listes susceptibles de pourvoir ce siège laissé vacant, le Conseil Municipal a, par délibération du 26 septembre 2024, renouvelé l'intégralité des administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS de Versailles.

Il est précisé que l'arrêté n° 88 du 15 juin 2020 du CCAS de Versailles est maintenu en vigueur, nommant les 8 membres désignés par le Maire, parmi les personnes non membres du Conseil Municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Suite à ce renouvellement, il convient que le Conseil d'Administration procède à nouveau à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) qui assure la présidence en l'absence du Maire, Président de droit.

Le vote a lieu au scrutin secret.

Est candidat : Monsieur François-Gilles CHATELUS

**L'exposé de Monsieur le Président entendu,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

1) ***Prend acte** de la candidature de Monsieur François-Gilles CHATELUS*

2) ***Procède** à l'élection au scrutin secret*

3) ***Constata** les résultats suivants :*

*Votants : 13*

*Exprimés : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Blancs/Nuls : 0*

4) ***Déclare** que Monsieur François-Gilles CHATELUS est élu Vice-Président du CCAS.*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 13 voix